Augustin, ce saint & savant docteur de l'Eglise catholique goûtoit fort la morale d'Epicure. Il est vrai que c'est une imposture
atroce (a); mais qui s'avisera de la consondre? Il faudroit pour cela chercher, lire,
& transcrire du latin; & le latin, comme
on l'a déja dit, n'est plus de mode.

Mais quelque attention que les rédacteurs aient mife à tracer les régles d'une philosophie fage & décente, on peut dire que leurs lumieres politiques brillent par - dessus toutes les autres. La doctrine de la liberté, ou plutôt de l'indépendance, en fait la base. Il n'y a pas de genre d'exclamation pathétique qu'ils n'emploient à rendre odieux le pouvoir monarchique; cette grande maxime de

<sup>(</sup>a) Attribuer à St. Augustin, évêque & docteur de l'Eglise, ce que ce grand homme deploroit d'avoir approuvé dans le tems de ses deréglemens, est une chose qui feroit frémir d'horreur un écrivain de probité & de bonne foi. Mais dans le fond ce n'est qu'une petite ruse philosophique, à laquelle il ne faut pas faire attention. St. Augustin au 6e. livre de ses Confessions ( & pas au 7e. que les compilateurs ont cité pour rendre la vérification un peu moins aisée) rend grace à Dieu de l'avoir tiré du bourbier & du gouffre des voluptés brutales, où la doctrine d'Epicure lui sembloit la plus charmante du monde. " Aderat jam jamque dextera tua erep-, tura me de cœno, & ablutura, & ignorabam; , nec me revocabat à profundiore voluptatum , carnalium gurgite niss motus mortis & futuri , judicii. . . . & disputabam cum amicis meis , Alipio & Nebridio de finibus bonorum & ma-, lorum; Epicurum accepturum fuisse palmam in , animo meo &c. ,. Lib. VI. cap. 16. édit. de Bruxelles 1679, p. 148.